

Aide à l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE)

VILLE DE PARIS

Présentation du dispositif

L'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) a pour objectif d'offrir un mode de transport alternatif au deux-roues thermique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Critères d'éligibilité

Le bénéficiaire devra avoir son lieu d'exploitation à Paris.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le dispositif concerne l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE).

— Dépenses concernées

Les véhicules peuvent être achetés en dehors de la ville de Paris.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 33 % du prix d'achat du véhicule, dans la limite de 400 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

L'instruction des aides financières sur la mobilité évolue, seules les demandes formulées par téléservice via « Mon compte » depuis paris.fr seront instruites.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Effectif de moins de 50 salariés.

Organisme

VILLE DE PARIS

- **Hôtel de Ville de Paris**
Place de l'Hôtel de Ville
75196 PARIS Cedex 04